

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le quatorze du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

**Présents :** Mr Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise WILLAUER, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr Claude BOURCET, Mr Michel MOULON, Mme Emilie PONT, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Lionel CABUT, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT.

**Excusés :** Mr Lilian MALIN

Le Conseil municipal nomme Mr Lionel CABUT, secrétaire de séance.

### **1/ Fixation des taux des taxes locales :**

Le maire rappelle que la fiscalité professionnelle est transférée à l'intercommunalité et que la commune n'aura plus à statuer, à compter de cette année, que sur les taux de la fiscalité ménages. Concernant cette dernière, le Maire rappelle que 2017 est une année de transition avec la mise en place d'un système d'harmonisation de la fiscalité ménages entre toutes les communes issues de la fusion des deux intercommunalités. Il rappelle que dans le cadre de cette harmonisation, les taux communaux vont devoir augmenter à Condal comme sur toutes les communes de Cuiseaux Intercom afin de compenser la baisse des taux intercommunaux sur ces mêmes communes, l'objectif étant de faire en sorte que la fusion reste fiscalement neutre pour le contribuable. Compte tenu de la mise en place de ce système d'harmonisation pas forcément très lisible pour le contribuable, le conseil décide de ne pas augmenter les taux communaux en 2017.

### **2/ Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 :**

Mme Françoise WILLAUER présente le compte administratif (budget communal) 2016 et le compte de gestion. A l'issue de cette présentation, le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement sont également approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat : sur le budget principal, le conseil municipal constate un résultat de fonctionnement pour 2016 de 147 985 €. Il décide d'affecter 35 791 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter 112 194 € en recettes de fonctionnement.

Une délibération sera prise dans ce sens.

### **3/ Service médical (convention avec le centre de gestion) :**

Le maire explique au conseil qu'il convient de renouveler la convention cadre avec le centre de gestion. A côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur la masse salariale, d'autres missions, facultatives, peuvent être effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention :

- Emplois temporaires,
- Conseil et assistance au recrutement,
- Mise à disposition de fonctionnaires,
- Commissions de sélections professionnelles,
- Services paies,
- Conseil en organisation et en ressources humaines,
- Retraite, CNRACL
- Médecine préventive,
- Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail)
- Action de prévention en milieu professionnel,
- Accompagnement à l'élaboration du document unique,
- Accompagnement à la mise à jour du document unique,
- Accompagnement à la réalisation du document unique,
- Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels
- Traitement et valorisation des archives.

Le Maire appelle l'attention du conseil sur l'importance de disposer, pour le personnel communal, d'un suivi par la médecine préventive.

Après échange, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du centre de gestion 71 et à solliciter l'option « Médecine préventive ».

#### **4/ Prévisions budget 2017 :**

Le maire expose au conseil les différentes options pour ce qui concerne les dépenses d'investissements 2017. Après échanges, le conseil municipal décide de retenir les grosses dépenses suivantes : acquisition Bois Gile, acquisition tracteur tondeuse Iseki, limiteur de son pour la salle des fêtes, clôture ancien cimetière, remplacement de la chambre froide, renouvellement du matériel informatique du secrétariat et travaux d'accessibilité sur la voirie et les espaces publics.

#### **5/ Questions diverses :**

##### **Modification des statuts du SIVOM Louhannais :**

Le maire explique que la loi NOTRé a imposé aux communautés de communes la compétence « ordures ménagères » et qu'il convient de ce fait d'adapter les statuts en indiquant notamment que le SIVOM du Louhannais est composé des communes et de 3 intercommunalités dont « Bresse louhannaise Intercom ».

Le maire donne lecture des nouveaux statuts qui sont approuvés à l'unanimité.

##### **Modification du tableau des effectifs :**

Le maire explique au conseil que deux agents bénéficient d'un avancement de grade les faisant passer d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe. Le conseil prend acte de cette évolution et décide la création de deux postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et autorise la suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

##### **Enfouissement de réseaux :**

Le Maire informe le conseil, que des travaux d'enfouissement de lignes électriques sont prévus sur le secteur du Mortier. Il indique qu'il convient de profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des lignes téléphoniques qui sont sur les mêmes supports. Le conseil décide de solliciter un devis auprès du SYDSL pour évaluer la dépense.

Le Maire rappelle enfin que Mme la Sous-préfète de Louhans et Mme la Députée visiteront la commune le 22 mars prochain et qu'à cette occasion une visite de l'entreprise Manusotra est prévue. Il rappelle que tous les conseillers municipaux et adjoints sont cordialement invités à participer à cette rencontre.

**Le Maire,**

**Jean-Louis DESBORDES**

